

# Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

- Issue de la loi APER, c'est une zone favorable à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable, en raison de l'existence d'un potentiel de production sur la zone en question
- Elle est définie sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants
- Elle bénéficie de certains avantages en termes financiers et de délais
- Elle ne veut pas dire que le projet sera automatiquement autorisé
- Elle concerne tous les types d'énergies renouvelables, quel que soit le niveau de puissance, et les types de parcelles (publics ou privés)



# L'intérêt des ZAEnR pour la commune



IDENTIFIER LES PROJETS SOUHAITÉS  
SUR SON TERRITOIRE.

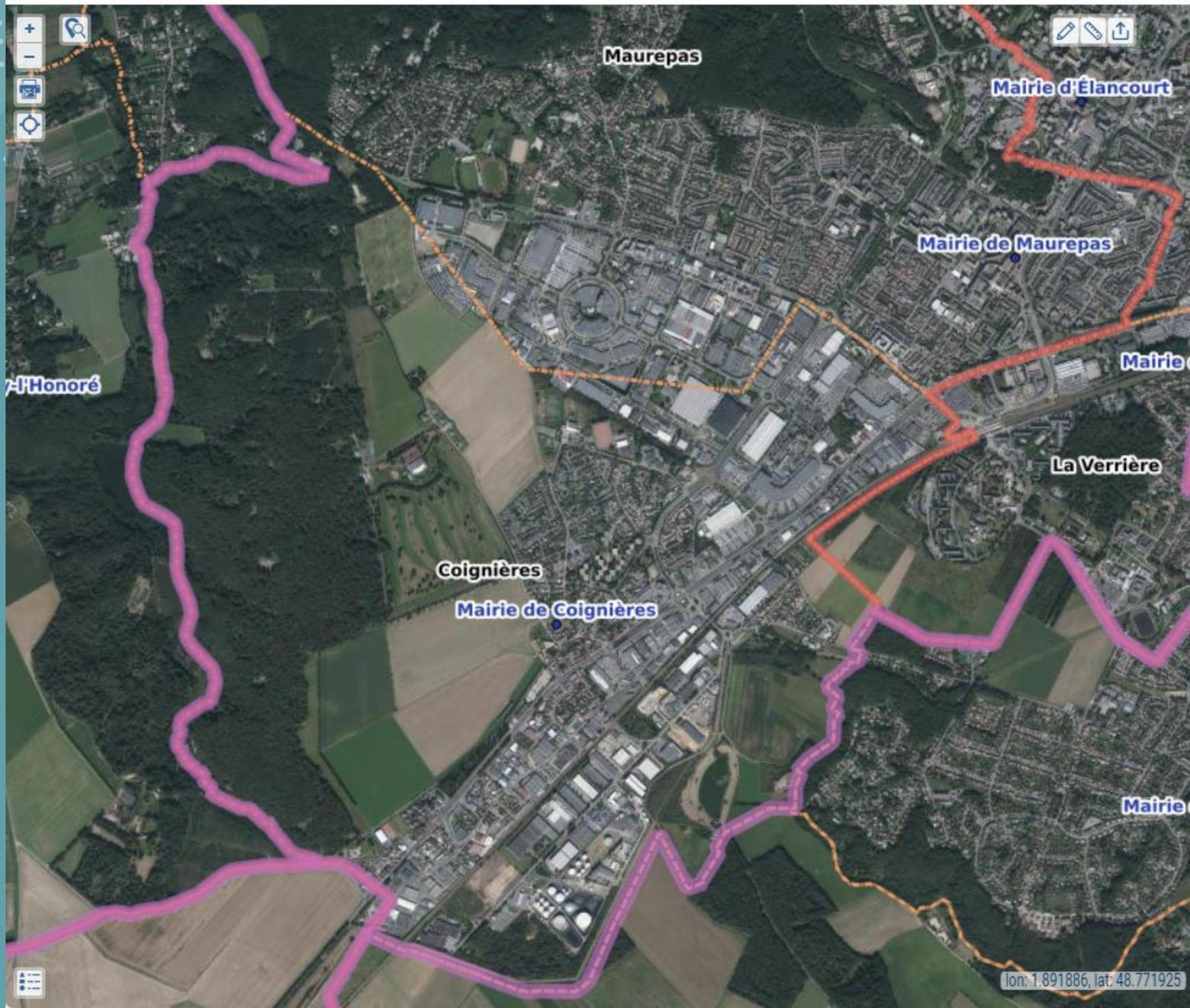


AVANTAGES EN TERMES DE DÉLAIS  
D'INSTRUCTION ET DE SOUTIENS  
FINANCIERS.

# Détermination des ZAE nR

Le Ministère de la Transition Énergétique a mis à disposition une plateforme cartographique nationale des EnR, permettant de visualiser les potentiels EnR :

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>



# Les énergies renouvelables retenues pour Coignières

Deux types de surfaces prioritaires ont été identifiés pour l'installation de dispositifs solaires :

## 1. Installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les toitures

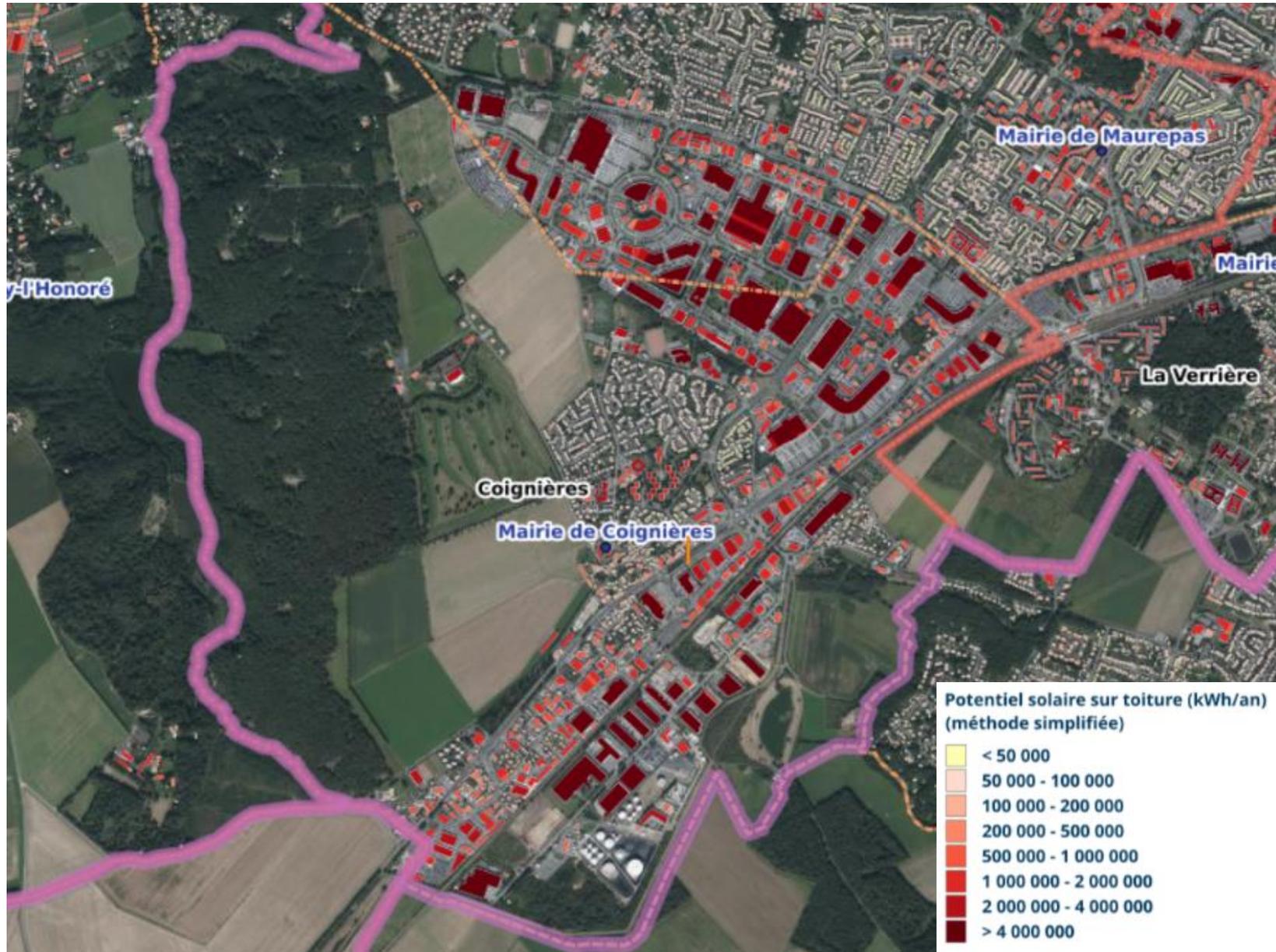
Les bâtiments communaux, ainsi que certains bâtiments privés, offrent un potentiel d'installation pour la production d'électricité solaire. Ces toitures sont prioritaires pour l'implantation de dispositifs de production d'EnR afin de répondre aux objectifs de transition énergétique de la commune.

## 1. Installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings

- Les parkings principalement privés représentent un fort potentiel pour l'installation d'ombrières photovoltaïques. Ces espaces, souvent vastes et déjà artificialisés, sont prioritaires pour l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.



# Potentiel solaire sur toiture



La commune présente un potentiel significatif pour le développement d'installations photovoltaïques sur les toitures, avec une irradiation moyenne annuelle solaire située entre 1200 et 1400 kWh/m<sup>2</sup>/an.

# Zonage proposé pour l'installation solaire sur les toitures

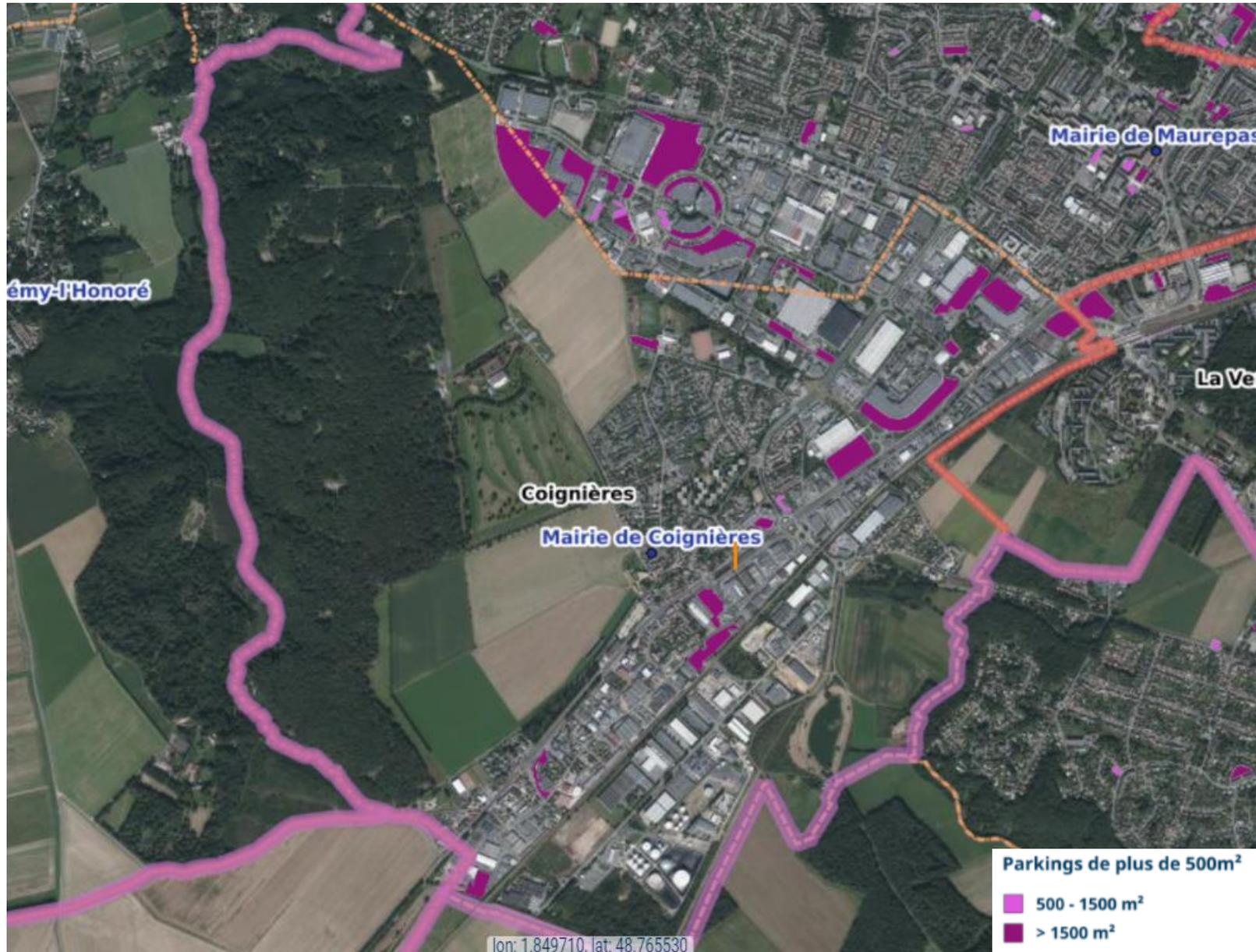


## Légende :

 Zonage pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques

Lors du choix des zones, la commune a exclu les zones naturelles, les zones humides, et les secteurs OAP du futur PLU. Seules les zones urbaines ont été retenues pour leur adéquation avec les objectifs énergétiques.

# Potentiel solaire sur parking



La commune présente un potentiel significatif pour le développement d'installations d'ombrières photovoltaïques. Voici la couche des stationnement non couvertes de plus de 500 m<sup>2</sup>.

## Zonage proposé pour l'installation d'ombrières de parking



### Légende :

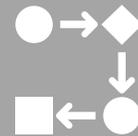
 Zonage pour favoriser l'installation d'ombrières de parking.

Lors du choix des zones, la commune a exclu les zones naturelles, les zones humides, et les secteurs OAP du futur PLU. Seules les zones urbaines ont été retenues pour leur adéquation avec les objectifs énergétiques.

# Modalité de concertation



Consultation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de notre commune **du 12 novembre au 29 novembre 2024.**



Les citoyens sont invités à faire part de leurs avis et propositions



Passage en conseil municipal le **17 décembre 2024.**